

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

17 février 2021

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-septième jour du mois de février deux mille vingt-et-un (17-02-2021) à compter de treize heures (13 h) à la salle municipale de Grandes-Piles, située au 630, 4^e Avenue à Grandes-Piles, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 permet aux municipalités la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans le cas où elles ne sont pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT que la configuration de la salle du conseil de la MRC de Mékinac ne permet pas de respecter les mesures sanitaires prévues par les décrets 689-2020 et 807-2020 et qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Re 21-02-08

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu, unanimement que la présente séance soit tenue à huis et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la MRC et que l'heure de la séance soit modifiée pour 13 heures.

Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 13 h.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption de l'ordre du jour

Re 21-02-09

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Séance du conseil à huis clos;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Dépôt d'un procès-verbal de correction;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2021;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Embauche d'une secrétaire-réceptionniste;
- Fonds Région Ruralité – Volet 2 : Recommandations du comité technique;
- Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
- Programme d'aide financière dédié aux glissements de terrain;
- Autorisation de signer une convention d'aide avec le ministère de l'Économie et de l'innovation pour l'embauche de ressources additionnelles pour accompagner les entreprises du territoire;
- Autorisation de signer une nouvelle entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) 2020-2022;
- Autorisation de signer l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2021-2024;
- Adoption du plan d'optimisation des ressources 2020 du transport adapté et collectif de la MRC de Mékinac;
- Avis de conformité des règlements d'urbanisme :
 - Règlement numéro 378-2020 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thècle;
 - Les règlements numéro 485-2020, 486-2020 et 488-2020 modifiant les règlements d'urbanisme de la ville de Saint-Tite;
 - Règlement numéro 561-UR-2020 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Grandes-Piles;
- Autorisation de signer une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du programme d'appui aux collectivités;
- Autorisation d'ouverture de poste pour l'embauche d'un ingénieur civil;

- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

Dépôt du procès-verbal de correction

La secrétaire-trésorière dépose copie du procès-verbal de correction de la résolution 20-05-116, adoptée lors de la séance ordinaire du 20 mai 2020, le tout conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 25 novembre 2020 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 21-02-10

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2021 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 21-02-11

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2021.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Une liste de comptes à payer a été présentée au Conseil des maires.

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (12 semaines)</u>	<u>315 637.73</u>
<u>Déplacement des employés (es) (3 mois)</u>	<u>4 812.13</u>
<u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 3 mois</u>	<u>1 799.70</u>
<u>Rémunération des maires (novembre, décembre et janvier)</u>	<u>26 364.46</u>

Fournisseurs de biens et services

Telus	495.85
Telus mobilité	742.40
Xittel (téléphone)	1 828.11
Xittel (internet)	1 956.09
Hydro-Québec	4 405.25
Servitech	20 278.03
Global payments	97.04
La Capitale	21 849.26
RREMQ	50 441.99
Syndicat régional des employés municipaux	4 318.44
Purolator	26.94
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septiques, q-p)	351 046.36
Androïde	438.44
Fournitures de bureau Denis	1 307.61
Carra	243.49
Centre de services scolaire de l'Énergie	5 299.69
Entreprises de distribution Denis Samson	49.47
Distribut'eau Plus	110.50
Microgest Informatique	11 235.96
Monsieur Marcel Perron	2 823.44
Acc D'alarme et d'incendie Idées Fil	172.46
Direction de la Gestion du fonds du MERN	920.00
Multi-Graphik Design	2 263.57
Corporation de développement de la rivière St-Maurice	1 724.63
URLSM	1 000.00
Centre bureautique Mauricie	380.63
Ôze publicité	444.95
Services de paie Desjardins	355.92
Visa:	
InReach	83.90
Registre foncier	27.00
Informatique	1 949.99
Projet paniers Mékinac	99.24
Gilles Gauthier trappeur	1 375.00
Groupe Ultima	20 675.00
Ministre des Finances ventes pour taxes	12 083.38
Régie des incendies du Centre Mékinac	5 495.10
Boulangerie Germain	264.90
COMBEQ	436.91
PG Solutions	54 786.74
Équipement d'arpentage Cansel	209.41
Hôtel Marineau	527.75

Savonnerie BL (1988) Enr.	143.44
Solidcad	935.60
Fonds social des employés de la MRC de Mékinac	3 525.00
Les Éditions communautaires des Chenaux	689.85
CTAM	11 709.00
Groupe RCM	490.94
Icimédias Inc.	1 562.51
Xerox	926.90
Génicité	1 149.75
Doucet + Turcotte	7 300.91
Université du Québec à Chicoutimi	10 000.00
Fujitsu conseil Canada Inc.	2 152.25
Bouffées d'air et Fourchettes	256.75
Quadient Canada Ltée	2 299.50
Coop Novago	106.02
Groupe Système Forêt	143.72
François Veillette trappeur	120.40
Centre d'expertise et de recherches en infrastructures urbaines	908.30
AGRCQ	172.46
Association des évaluateurs municipaux du Québec	114.98
ADGMRCQ	776.08
Petite caisse	239.40
Revenu Québec taxes	48 982.25
Ville de St-Tite	8 189.15
Revenu Québec sommaire 1	23.34
Benoit Beaupré (remb de régime de retraite trop perçu)	349.55
Groupe Ultima Inc.	1 364.00
St-Maurice Télécom	79.33
Municipalité de Lac-aux-Sables	1 431.75
Excavation Mékinac Enr.	3 397.52
Englobe Corp.	8 048.25

Total fournisseurs : 701 859.74

Fonds de développement du territoire / FRR Volet 2

Érablière du Nord Inc. (paniers Mékinac)	375.00
Lucie-Claude Gélinas / Les Semeurs de Jardins (Paniers Mékinac)	130.00
Bulbi-Serres Enr. (Paniers Mékinac)	229.67
Lignée RR2 (Paniers Mékinac)	225.00
Ferme forestière La Manne à Menoum (Paniers Mékinac)	250.00
Ferme La Chouette Lapone SENC (Paniers Mékinac)	87.50
Ferme Apicole Mékinac (Paniers Mékinac)	227.47
Chambre de commerce de Mékinac (MAE)	200.00
Belle à croquer (Paniers Mékinac)	1 584.00

Pourvoirie Club Hosanna	1 000.00
Municipalité de St-Adelphe	3 563.00
Meubles Jacob	1 000.00
Les Frères Jacob	500.00
Grano-Vrac (Paniers Mékinac)	275.92
D.H. Électronique	1 000.00
Au Petit Palace	1 000.00
Resto-bar le Brinadon	515.00
Tissus & décor Martin Richard (Paniers Mékinac)	74.51
Corporation de développement de la rivière St-Maurice	8 853.08
Carrefour emploi Mékinac	30 000.00
Bad Boy Design (paniers Mékinac)	33.34
Accommodation Mini-prix (paniers Mékinac)	94.79
Cogeco Media Inc.	718.59
Brulerie Mékinoise (Paniers Mékinac)	318.04
Le Mercier	1 351.03
Ôze publicité (campagne saisonnière)	448.40
Acier Rayco (2016) Inc.	10 000.00
Club de golf Tawachiche	1 000.00
Café aux cinq sœurs (Paniers Mékinac)	225.00
Bouffées d'air et fourchettes (Paniers Mékinac)	90.71
Culture Mauricie	5 100.00
Chez Jacob	950.00
Station Service Mattawin	1 000.00
La Route des Brasseurs	500.00
Au petit Palace	534.00
Charcuterie Lignées RR2	5 000.00
Pruneau Patates Inc.	739.00
Ville de St-Tite	100 000.00
Jardins Nature Mauricie (paniers Mékinac)	136.00

Total FDT : 179 329.05

Accueil et nouveaux arrivants

Batterie Mauricie	23.18
Les Éditions communautaires des Chenaux	1 379.70
Le Mercier	786.52
Ôze publicité	1 189.99
Boulangerie Germain	80.00

Total Développement économique (projet La Ruhe) : 3 459.39

Développement économique

Groupe Conseil MCG	7 381.40
Cégep de Trois-Rivières	4 311.56
Équifax	97.09
Jurismédia Inc.	1 047.71
Chambre de commerce Mékinac	230.48

Total Développement économique : 13 068.24

FLI/FLS

Acceo solutions FLI	102.50
Acceo solutions FLS	92.16
Acceo solutions FLI - Covid	70.31
Gestion Réjean Gagnon - FLI COVID	15 000.00
9409-2657 Québec Inc. (Guy Marchildon) - FLI COVID	25 000.00
Acier Rayco (2016) Inc. - FLI	6 625.00
Acier Rayco (2016) Inc. - FLS	6 625.00
Rose Pétale - FLI COVID	25 000.00
GYM GPS Énergie - FLI COVID	10 500.00
Resto-bar Brinadon - FLI COVID	21 100.00
Le Reflet - FLI COVID	33 000.00
Somnus société de gestion - FLI COVID	75 000.00
Julie Arcand - FLI COVID	2 700.00
Boutique Mélany - FLI COVID	15 000.00

Total FLI/FLS : 235 814.97

Communauté entrepreneuriale

Cogeco Média Inc.	2 304.10
Samuel Gagné-Rosière	200.00
Chez Jacob	80.48

Total Entrepreneuriat : 2 584.58

Promotion touristique

Télus	294.66
Le Mercier	1 369.35
Oz Design	1 034.78
Chambre de commerce Mékinac	25.00
Stratos Pizzéria	110.00

Bistro La Vieille Banque	145.00
Pignon Bleu	105.00
Groupe Villageois	160.00
Relais de la Station	80.00
Bar Le Reflet	50.00
Microbrasserie À la Fût	160.00
Resto-bistro Le Ste-Thècle	160.00
Au Petit Palace	160.00
Chez Jacob	135.00
Boulangerie Germain	110.00
Café aux cinq sœurs	75.00

Total Tourisme : 4 173.79

Activité de loisir/culture et communications

Suzie Bergeron	1 500.00
Incroyables Comestibles St-Adelphe	2 000.00
Club de patinage de vitesse les Étoiles filantes	500.00
Club de gymnastique les Ritournelles	500.00
Les Éditions communautaires des Chenaux	1 149.75
Bulle Givrée	30.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	1 350.00
Municipalité d'Hérouxville	118.00
Le Nouvelliste	902.55

Total Loisir/Culture : 8 050.30

Programme de rénovation de l'habitat

Service d'aide à l'habitation	1 056.62
Programme d'adaptation de domicile P-1450455 St-Séverin	11 266.60
Programme Réno-Région C04010 PRR0085 St-Adelphe	7 570.15
Programme Réno-Région C04010 PRR0084 Trois-Rives	7 863.15
Programme d'adaptation de domicile P-1450481 Lac-aux-Sables	16 000.00

Total Rénovation de l'habitat : 43 756.52

Baux de villégiature

Zec Gros-Brochet	21 163.00
Association Nature Inc.	96 600.00
Municipalité de Trois-Rives	65 200.00
Municipalité de Ste-Thècle	35 700.00
Municipalité du Lac-aux-Sables	33 300.00

Municipalité de Grandes-Piles	11 200.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	9 700.00
Harnois	321.99
Shine-Expert	183.96
MRC de Mékinac (dépenses 2019)	1 004 184.90
TNO de Mékinac	106 700.00
DV Autos	670.05
SAAQ	301.87

Total Baux de villégiature : 1 385 225.77

Cour municipale

Ministre des Finances	30 053.00
BAVAC	1 946.00
SAAQ	214.04
Indemnité de témoin 805842358	45.00
Indemnité de témoin 806304237	96.84
Denis Carpentier	300.00
Les Éditions juridiques FD	246.23
Indemnité de témoin 806216475	56.04
Purolator	64.99
Coopérative d'informatique municipale	5 306.10
AGCMQ	252.95
Tremblay Bois Mignault Lemay	10 829.57
Remboursement d'amendes;	
Municipalité de Trois-Rives	599.00
Ville de St-Tite	10 327.00
Municipalité de Ste-Thècle	2 228.00
Municipalité de St-Séverin	700.00
Municipalité de St-Roch	1 313.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	3 190.00
Municipalité d'Hérouxville	2 453.00
Municipalité de Grandes-Piles	601.00
Municipalité de St-Adelphe	530.00
TNO de Mékinac	1 321.24
Monsieur Pierre Bordeleau	4 639.01
Icimédias	1 009.48
Gingras St-Onge	439.34

Total Cour municipale : 78 760.83

Grand total : 3 004 697.20

PARC INDUSTRIEL

Hydro-Québec	43.92
Les Excavations Jovanex	1 207.24
Total :	<u><u>1 251.16</u></u>

TNO DE MÉKINAC

Fournisseurs de biens et services

Remboursement de taxes 3816_96_6762	53.65
Martin Picard ing F	6 460.45
PS Solutions	2 246.61
Propriétaires de la Rive Ouest de la Rivière du St-Maurice	15 000.00
Les Excavations Jovanex Inc.	33 772.47
Remboursement de taxes 5000_11_7088	25.69
Remboursement de taxes 7223_32_8290	164.60
MRC Mékinac (boues, quotes-parts, ingénierie)	42 473.50
Baux de villégiature	1 260.00
ADMQ	1 079.62
Ville de St-Tite	23.10
Total :	<u><u>102 559.69</u></u>

Re 21-02-12

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur la liste du 17 février 2021 totalisant 3 004 697.20\$ pour la MRC, 1 251.16\$ pour le parc industriel et 102 559.69\$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité –

Correspondance

- Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et des changements climatiques nous informe du dépôt d'un montant de 2 676 \$ pour l'aide financière aux municipalités (TNO) dans le cadre de la pandémie. Un second montant de 1 216 \$ sera déposé en mars 2021;
- Le sous-ministre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Frédéric Guay, nous informe que le gouvernement a précédé à une cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles des municipalités de St-Adelphe, St-Tite et St-Séverin et que nous disposons de 90 jours pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé;
- Le ministre des Transports, François Bonnardel, nous informe des sommes versées et à être versé dans le cadre du programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes;

- Dans le cadre du volet 1 du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, Nathalie Huot nous informe qu'un montant de 14 520 \$ a été réservé pour le démarrage de la formation Pompier I pour 16 candidats;
- Dans le cadre du volet 3 du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, Nathalie Huot nous informe qu'un montant de 1 236.20 \$ a été déposé pour les frais pour des activités de formation autres que Pompier I et II;
- Dans le cadre du volet 2 du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, Nathalie Huot nous informe qu'un montant de 5 690.65 \$ a été déposé afin de soutenir l'investissement des organisations municipales sur le territoire;
- Madame Françoise Bouchard, directrice régionale au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, nous informe des modifications réglementaires 2021 concernant les responsabilités des frais d'arpentage qui seront désormais assumés par le ministère pour les baux de villégiatures;
- Réception de l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état pour signature;
- Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Pierre Dufour, nous informe d'une révision ciblée du régime forestier afin de répondre aux défis économiques actuels et aux enjeux de compétitivité de l'industrie forestière soulevés dans le bilan quinquennal;
- Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charette, nous informe sur les subventions obtenues par les municipalités de notre MRC dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités pour l'Élimination de matières résiduelles pour l'année 2020, soit un total de 80 786.93 \$ et que le 1^{er} janvier 2021 marquera l'entrée en vigueur de la fusion des redevances régulières et supplémentaires pour l'élimination des matières résiduelles;
- Réception de la copie du protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC, dûment signé;
- Accusé réception de notre résolution concernant le recrutement de médecins dans notre région, par le collège des médecins. Il sensibilisera les autorités responsables du plan d'organisation et du plan d'effectifs;
- Résolution de la MRC de Maskinongé concernant une demande au ministère des Transports du Québec afin d'accélérer les décaissements immédiats des sommes accordés pour le transport collectif des personnes;

Appui à la MRC de Maskinongé : demande au ministère des Transports du Québec afin d'accélérer les décaissements immédiats des sommes accordés pour le transport collectif des personnes

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Maskinongé concernant une demande au ministère des Transports du Québec afin d'accélérer les décaissements immédiats des sommes accordées pour le transport collectif;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir le service de transport collectif afin de répondre aux besoins de la population et l'impact positif sur la population en termes d'accessibilité qui favorisent le développement des capacités individuelles, le maintien et le développement des conditions socioéconomiques, le développement des communautés et le développement des commerces et entreprises en ruralité;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie financièrement année après année la Corporation de transport adapté de Mékinac et qu'elle avance des montants confirmés par le ministre des Transports pour le transport collectif en milieu rural, sans quoi la Corporation ne pourrait pas continuer à maintenir les services à la population;

Re 21-02-13

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu :

- d'appuyer la MRC de Maskinongé;
- de demander au ministère des Transports du Québec d'accélérer le processus administratif des demandes ainsi que le décaissement des sommes accordés dans le cadre des programmes d'aide financière pour le transport collectif des personnes;

- Adopté à l'unanimité –

- Résolution de la MRC du Granit concernant l'implantation du 5G versus le réseau cellulaire en région;

Appui à la MRC du Granit : Demande d'appui – Pression auprès du CRTC et des Télécommunicateurs : 5G versus le réseau cellulaire et région

CONSIDÉRANT la résolution 2020-205 de la MRC du Granit concernant l'implantation du 5G versus le réseau cellulaire en région;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec cette demande et qu'elle vit sensiblement la même situation;

Re 21-02-14

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu :

- d'appuyer la MRC du Granit;
- de demander au CRTC ainsi qu'aux gouvernements canadien et québécois que les investissements des télécommunicateurs soient déployés prioritairement dans les régions avant d'implanter la technologie 5G dans les centres urbains qui n'augmente qu'à la marge la qualité et l'utilité des services déjà rendus à ces populations.

- Adopté à l'unanimité –

- Résolution de la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant une demande à la Sûreté du Québec pour le budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques;

Appui à la MRC Vallée-de-la-Gatineau : Sûreté du Québec – Budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques

CONSIDÉRANT la résolution 2020-R-AG323 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est solidaire avec les points apportés dans cette résolution;

Re 21-02-15

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu :

- d'appuyer la MRC Vallée-de-la-Gatineau;
- de demander à la Sûreté du Québec d'augmenter le budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques pour la saison estivale 2021.

- Adopté à l'unanimité –

- Résolution de la MRC Pierre-De Saurel concernant une demande de soutien pour les services de sécurité incendie du Québec;

Appui à la MRC Pierre-De Saurel concernant une demande de soutien pour les services de sécurité incendie du Québec

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-235 de la MRC Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac vit les mêmes préoccupations;

Re 21-02-16

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'appuyer la MRC Pierre-De Saurel dans sa demande d'augmenter, de façon significative, le soutien financier pour les services et les régies de sécurité incendie, d'amorcer rapidement, en collaboration avec les municipalités, une révision de la loi et les orientations en sécurité incendie en tenant compte de la réalité de l'ensemble des municipalités du Québec et de définir clairement l'avenir à donner aux services de sécurité incendie du Québec.

- Adopté à l'unanimité –

- Résolution de la MRC D'Autray concernant l'avis de la MRC sur le projet de loi 69 : *Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*;

Appui à la MRC D'Autray concernant l'avis de la MRC sur le projet de loi 69 : Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives

CONSIDÉRANT la résolution CM-2021-02-55 de la MRC D'Autray, concernant l'avis de la MRC sur le projet de loi 69 : *Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec la position de la MRC D'Autray;

Re 20-02-17

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'appuyer la MRC D'Autray et de demander à la madame Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications le retrait de l'article 87 du projet de loi 69 afin que seules les municipalités locales aient le pouvoir d'autoriser ou non la démolition d'un bâtiment sur son territoire.

- Adopté à l'unanimité –

- La ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, nous informe de la contribution financière de 45 277 \$ pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023, pour la mise en œuvre de l'entente dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat;

Dépôt de la correspondance

Re 21-02-18

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

Embauche d'une secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une secrétaire-réceptionniste afin de remplacer madame Monique St-Amand qui nous quitte pour la retraite;

Re 21-02-19

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de procéder à l'embauche de madame Patricia Brouillette, au poste de secrétaire-réceptionniste à compter du 22 février 2021, aux conditions déjà établies à la convention collective.

- Adopté à l'unanimité –

Fonds Région Ruralité – Volet 2 : Recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 21-02-20

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Infrastructures pour services de proximité

Comité de promotion et de développement de Notre-Dame-de-Montauban
50 000 \$ ou maximum de 67 % des coûts liés au projet;

Aménagement d'un poste d'accueil dans le bâtiment municipal

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
46 200 \$ ou maximum 67 % des coûts liés au projet.

- Adopté à l'unanimité –

Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 15 février 2021, relativement aux investissements dans les entreprises de

Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 21-02-21

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyée par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

- **Résidence Le Béli inc.**
6 560 \$ FRR Volet entreprises privées-Soutien aux entreprises;
- **Xylo-Carbone inc.**
Octroi d'un moratoire de capital de 6 mois sur le financement FLI et FLS;
- Entérinement de l'octroi des financements autorisés en lien avec les programmes COVID-19 (9 dossiers);
- **Domaine McCormick inc.**
Octroi d'une cession de rang en faveur d'un nouveau prêteur sur un des lots en garantie;

- Adopté à l'unanimité –

Programme d'aide financière dédié aux glissements de terrain

CONSIDÉRANT qu'un glissement de terrain majeur est survenu au kilomètre onze (11) de la route 155 en date du 13 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'une section de la route 155 a été entièrement emportée par ce glissement de terrain, isolant par le fait même huit (8) résidences familiales ne pouvant obtenir de secours si nécessaires;

CONSIDÉRANT l'existence des premiers répondants et des intervenants en incendie de la Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice pouvant répondre efficacement et rapidement à une urgence sur la section du territoire impacté par le glissement de terrain;

CONSIDÉRANT que plus de 522 heures de garde interne ont été nécessaires à titre de mesure préventive afin d'assurer un temps de réponse adéquat aux urgences pouvant survenir sur cette partie du territoire;

CONSIDÉRANT que le montant dévolu à cette garde interne a provoqué une dépense supplémentaire importante que la Régie des incendies de la Vallée du Saint-Maurice ne devrait pas absorber dans les circonstances qu'on connaît;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée aux ministères de la Sécurité publique et des Transports afin d'obtenir une compensation financière pour ces dépenses réalisées en raison du glissement de terrain;

CONSIDÉRANT qu'une fin de non-recevoir a été signifiée à la Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice en raison de l'inexistence totale de programme couvrant ce genre d'événement;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique prévoit de manière générale une aide financière pour toute municipalité touchée par un sinistre majeur;

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice a dû mettre en place des mesures préventives temporaires afin d'assurer la protection citoyenne d'une partie de sa population, le conseil des maires de la MRC de Mékinac est d'avis qu'un évènement tel que celui survenu le 13 avril 2020, aurait dû faire l'objet d'un soutien financier de la part du gouvernement;

Re 21-02-22

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu et il est résolu de demander à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, d'inclure les « glissements de terrain » obstruant les routes provinciales durant une période de plus d'une journée, dans le programme d'aide financière aux municipalités et organismes portant assistance lors de sinistres.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation de signer une convention d'aide avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour l'embauche de ressources additionnelles pour accompagner les entreprises du territoire

CONSIDÉRANT que le Plan budgétaire de mars 2020 prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, 97,5 millions de dollars afin que les MRC aient accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT que le ministre et la ministre déléguée ont annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

CONSIDÉRANT que le réseau Accès entreprise Québec sera la porte d'entrée des entreprises vers ces services;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT que ce financement doit être utilisé pour bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

CONSIDÉRANT que les ressources embauchées seront soutenues par le gouvernement du Québec et ses partenaires de mise en œuvre afin qu'elles puissent offrir des services qui répondent aux besoins des entreprises du milieu;

CONSIDÉRANT que le ministre a été autorisé à octroyer à la MRC de Mékinac une subvention d'un montant maximal de 900 000 \$ pour les exercices financiers 2020-2021 à

2024-2025 pour mieux répondre aux besoins des entreprises du territoire et à signer une convention d'aide financière à cette fin;

CONSIDÉRANT que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Re 21-02-23

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser Monsieur Bernard Thompson, préfet à signer la convention d'aide financière avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation ainsi que la ministre déléguée au Développement économique régional pour permettre l'embauche de deux ressources additionnelles à temps plein pour accompagner les entreprises du territoire.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation de signer une nouvelle entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) 2020-2022

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a déjà signé en mai 2017, en collaboration avec plusieurs partenaires de la Mauricie, une Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT 2017-2020);

CONSIDÉRANT que Tourisme Mauricie négocie actuellement une bonification du fonds de l'Entente de partenariat régional – volet 3 en tourisme avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de 150 000 \$ par année pour une somme totale de 300 000 \$;

CONSIDÉRANT la volonté des partenaires régionaux de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources pour prendre en charge le développement touristique par le biais de l'Entente de partenariat régional en tourisme – volet 3 pour les années 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT que l'entente favorisera le développement d'une offre touristique originale, complémentaire et respectueuse du développement durable;

CONSIDÉRANT que les projets émanent de l'entente devront être structurants et contribuer à renouveler et bonifier l'offre touristique de la région;

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière à cette entente;

Re 21-02-24

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu :

- De contribuer financièrement à l'Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 pour un apport annuel de 2 500 \$ pour une somme totale de 5 000 \$ provenant du Fonds région ruralité – Volet 2;

- D'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet à signer tout document relatif à la présente.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation de signer l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2021-2024

CONSIDÉRANT que l'ensemble des territoires de la Mauricie, conscient de l'apport stratégique de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'économie locale et régionale et à l'occupation dynamique du territoire, s'est engagé dans une démarche d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que, par le biais d'une entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie, les partenaires conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire des territoires de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de participer financièrement à cette entente;

Re 21-02-25

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu :

- de contribuer financièrement à l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et l'agroalimentaire en Mauricie 2021-2024 pour un apport annuel de 6 500 \$ pour une somme totale de 19 500 \$ provenant du Fonds région ruralité – Volet 2;
- d'autoriser le préfet, monsieur Bernard Thompson à signer ladite entente.

- Adopté à l'unanimité –

Adoption du plan d'optimisation des ressources 2020 du transport adapté et collectif de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT la présentation du plan d'optimisation des ressources 2020 du transport adapté et collectif par la Corporation de transport adapté de Mékinac (CTAM);

CONSIDÉRANT que le conseil des maires reconnaît pleinement tous les efforts consentis par la CTAM afin de maintenir tous ses services et ce malgré toutes les difficultés rencontrées;

CONSIDÉRANT que la CTAM a fait preuve de créativité afin d'optimiser ses ressources et limiter les répercussions causées par la pandémie;

Re 21-02-26

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'entériner le plan d'optimisation des ressources 2020 du transport adapté et collectif tel que présenté par la CTAM.

- Adopté à l'unanimité –

Avis de conformité des règlements d'urbanisme : Règlement numéro 378-2020 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité Sainte-Thècle a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement numéro 378-2020 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 21-02-27

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement numéro 378-2020 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité –

Avis de conformité des règlements d'urbanisme : Les règlements numéro 485-2020, 486-2020 et 488-2020 modifiant les règlements d'urbanisme de la ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement numéro 485-2020 modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme;
- Règlement numéro 486-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 en concordance avec le plan d'urbanisme;
- Règlement numéro 488-2020 modifiant le règlement numéro 345-2014 relatif à l'émission des permis et certificats.

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 21-02-28

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement numéro 485-2020 modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme;
- Règlement numéro 486-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 en concordance avec le plan d'urbanisme;
- Règlement numéro 488-2020 modifiant le règlement numéro 345-2014 relatif à l'émission des permis et certificats.

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité –

Avis de conformité des règlements d'urbanisme : Règlement numéro 561-UR-2020 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Grandes-Piles

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement numéro 561-UR-2020 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 21-02-29

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement numéro 561-UR-2020 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation de signer l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du programme d'appui aux collectivités

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-10-206 qui autorisait madame Nadia Moreau, directrice du service de développement économique à déposer projet pour la réalisation d'un plan d'action dans le cadre du programme d'appui aux collectivités;

CONSIDÉRANT que le plan d'action visant à réunir les conditions propices à l'attraction et à l'établissement durable des personnes immigrantes a été accepté par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

CONSIDÉRANT qu'une aide financière de 100 000 \$ a également été octroyée pour la réalisation du plan d'action;

Re 21-02-30

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet, à signer l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du programme d'appui aux collectivités ainsi que tous les documents afférents.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation d'ouverture de poste pour l'embauche d'un ingénieur civil

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie parvient difficilement à répondre à toutes les demandes des municipalités en matière de projets d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un nouvel ingénieur à l'équipe viendrait bonifier l'offre aux municipalités;

Re 21-02-31

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser l'affichage d'un poste pour l'embauche d'un nouvel ingénieur civile à temps plein. Ce nouveau poste sera lié aux besoins des municipalités.

- Adopté sur division –

M. Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, s'enregistre contre cette proposition.

Questions de l'assemblée

Aucune question, étant donné la tenue de la séance du conseil à huis clos.

Levée de l'assemblée

Re 21-02-32

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorière